



Description:

Le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte a été créé en collaboration avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec les organisations qui manifestent un intérêt marqué pour l'éducation des tireurs et l'utilisation sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte.

Durée : Une journée complète, généralement d'une durée de 6 à 8 heures.

Objectifs du cours :

- Manier en toute sécurité les armes à feu et leurs munitions ;
- Utiliser les armes à feu à autorisation restreinte et leurs munitions en toute sécurité ;
- Vous conformer à la réglementation relative aux armes à feu ;
- Entreposer en toute sécurité les armes à feu à autorisation restreinte et leurs munitions;
- Exposer en toute sécurité les armes à feu à autorisation restreinte ;
- Transporter en toute sécurité les armes à feu à autorisation restreinte.

Déroulement	
Introduction au cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte et explications sur le déroulement du cours.	8h00
Module 12 : Armes à feu à chargement par la bouche à autorisation restreinte	AM
Module 14 : Fonctionnement des mécanismes d'armes de poing	AM
Temps de pratique et période de démonstration (30 minutes)	AM
Module 13 : Munitions des armes à feu à autorisation restreinte	AM
Module 15 : Techniques et méthodes de tir pour les armes de poing	AM
Module 16 : Principes fondamentaux du tir avec les armes à feu à autorisation restreinte 16.7. Entretien des armes à feu	AM
Heure de dîner et période de démonstration (75 minutes)	
Période de questions	PM
Module 10 : Responsabilités sociales des propriétaires et des utilisateurs d'armes à feu	PM
Module 17 : Entreposage, exposition, transport et maniement sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte	РМ
Période de révision	PM
Temps de pratique et période de démonstration (30 minutes)	PM
Début des examens	/

